

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation N°
Chariot de travail	SCHAEFF	HML 30 A	CH 5776 05

Constructeur	KARL SCHAEFF AG, Maschinenfabrik, Langenburg/Württ. (D)		
Identification	"HML 30 A" sur la plaquette du constructeur		
	"32" préfixe au No du châssis (série)		
Plaquette constr.	à droite, à l'avant, latéralement, extérieur, sur cabine		
N° du châssis	à droite, à l'avant, en haut, sur traverse frontale		
Ident du moteur	"F3L 912" à droite, latéralement sur le bloc, plaquette rivée		
Importateur princ.	Küpfel Baumaschinen AG, Postfach 226, 3601 Thun		
Véhicule homologué	32/1237	Signes fixes dans code du type	HML 30 A / 32

Châssis				Moteur			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4	Marque	DEUTZ	Type	F3L 912
Direction	hydrostatique avec assistance hydraulique			Construction	en ligne	Temps	4
Transmission	entraînement hydrostatique, boîte réversible			Carburant	D	Position	au centre
Nombre de vitesses	sans palier			Retroidis.	air	Nombre cylindr.	3
Frein de service	boîte hydrostatique considérée comme frein de service sur la base d'essais pratiques par la commission d'homologation			Alésage	100	Course	120
	mécanique, à expansion interne, sur les roues arrière			Cylindrée	2826	CV-impôt	14,39
Frein auxiliaire	identique au frein auxiliaire, levier articulé			Puissance en CV	50 DIN	à V/min	2300
Frein d'arrêt	-			Brut à proximité	93,5 dB/A	à V/min	2375 *)
Ralentisseur	-			Silencieux	1 = 330x230x120 mm		
Contrôle 2 circ.	-			Mesure des gaz	Racharach = 5,5 / ROSCH noircissement = 2,1		
				Déparassage	- (à 1850 régime contrôlé)		

Carrosserie	excavatrice §)			Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	1	Indic. vit.	-	Poids à vide	3000	3500	6500
Ceintures sécurité	-	Rétroviseur	**)	Charge utile	-	-	-
Cale	1/360x160x190 mm	Attelage	AV = broche	Poids total	-	-	6500
Antivol	-			Garantie fabr.	3500	4500	7600
Nombre de places	1	av.	centre	Dimens. pneus	15,5/55 R 18	15,5/55 R 18	(Variantes +)
				Pty / bar	14 / 2,75	14 / 2,75	voir
Dimensions	Int.	ext.		Charge	3500	4500	remarques)
Longueur	-	5250	Empattements	pour V max	30	30	-
Largeur	-	2280					
Hauteur	-	4000	Voie	Garantie poids remarquable avec frein	-	-	-
Porte à faux	lat.		av	Garantie poids remarquable sans frein	-	-	-
	av	2030	ar	Garantie poids de l'ensemble	-	-	-
	ar	1020	Braquage	Poids remarquable testé	-	-	-
			g	Vitesse maximale selon le constructeur	16	17	km/h
Distance volant - vers l'avant du véhicule			d	Vitesse maximale testée			km/h

Equipement	
Feux de route	
Feux de croisement	HELLA K 11078/11095
Feux de position	HELLA K 11078/11095
Feux rouges	SAW A 2076 / A 2077
Feux stop	
Clignoteurs (§§)	av lat. = 4 (E) ar SAW A2076/A2077
Catadioptres	av 2+2 = 1 (E) ar 2+2 = 1 (E)
Feux de gabarit (§§)	av A (E) ar SAW A2076/A2077
Feux complément.	
Eclairage plaque	(dégivreur monté)
Essuie-glace	1 balai (par l'importateur avec/sans lave-glace)
Avertisseurs	BOSCH O 320 143 023 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail		
Marque et type	S C H A E F F H M L 30 A		
Homologation			
N°	CH	5776 05	
Carrosserie	excavatrice		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	6500	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	14,39
Poids total	6500	Cylindrée	2826

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Mesure du bruit selon l'OCE : avec le véhicule en marche, V-max. en dessous de 25 km/h, 84,0 dB/A à 2375 t/min.
- ** Rayon de visibilité 12 m : la visibilité vers l'avant à droite est partiellement bouchée par le bras de l'excavatrice; un miroir complémentaire est exigé à droite, dirigé vers l'avant (300 cm²).
- + Variante de pneus : 12.0 - 18 AV 10 PR 4320 (3,3) AR 12 PR 4800 (4,0) V-max. 30 km/h.
- § Carrosserie : peut être équipé sur demande d'une lame-plieuse à l'arrière au lieu des 2 béquilles.
- §§ A noter dans le permis de circulation:
 - 137 - signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: de chaque côté du bras de l'excavatrice, à l'arrière les béquilles ou la lame-plieuse;
 - 140 - les béquilles doivent être repliées et assurées avant la course;
 - 141 - il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: la tourelle doit être immobilisée, le bras de l'excavatrice et le godet doivent être assurés en position élevée (hauteur maximale 4000 mm);
- §§) - les clignoteurs ainsi que les feux de gabarit AV et AR doit être déployés sur la largeur maximale du véhicule.

Heimberg, 2.8.1977
Lieu et date de l'homologation